

Nombre de
membres :
En exercice : 19

L'an deux mil vingt trois le vendredi neuf juin à quatorze heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de production et d'interconnexion d'eau potable de la Creuse, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Communauté d'Agglomération du Grand Guéret 9 avenue Général de Gaulle à Guéret, à quatorze heures trente sous la présidence de Monsieur Hervé GRIMAUD, Président.

Date de convocation du Comité Syndical : 02.06.2023

Etaient présents :

Présents : 16
Pouvoirs : 2

Collectivités	Délégués titulaires	P/A/E	Délégués suppléants présents	Pouvoir
SIAEP BOUSSAC GOUZON	TURPINAT Vincent	E	M. MAUME Patrick	
	GRIMAUD Hervé	P		
	COUTURIER Lionel	P		
	BEUZE Daniel	P		
SIAEP de la ROZEILLE	BIGOURET Jean-Jacques	E		1 pouvoir à M. GRANGE
	GRANGE David	P		
	LHERITIER Laurent	P		
	PAYARD Christian	E	M. PARDANAUD Christian	
SIAEP DE LA VALLEE DE LA CREUSE	LAFAYE Laurent	E	M. DEVAUX Xavier	
	GUETAT Philippe	P		
SIAEP AHUN	COTICHE Thierry	P		
	LAGRANGE Serge	P		
COMMUNAU TE D'AGGLOME RATION DU GRAND GUERET	CORREIA Eric	P		
	AUCOUTURIER Alex	P		
	PONSARD Philippe	E		1 pouvoir à M. CORREIA Eric
	VELGHE Jacques	E	M. BARNAUD	
	LECLERE Henri	P		
	DUBOSCLARD Thierry	E		
VALLES François	P			

Nombre de présents : 16 Nombre de pouvoirs : 2

Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire M. BEUZE Daniel.

◆ N° 2023-23
CREATION DU
BUDGET PRIMITIF
Et
Adhésion à la TVA

Le service d'eau potable est un SPCI Service Public Industriel et Commercial par définition législative. L'organisation budgétaire et comptable des régies juridiquement dotées de la seule autonomie financière est encadrée par l'instruction codificatrice M49, dans le respect des dispositions prévues aux articles R 2221-72 à R 2221-94 du CGCT (Dispositions propres aux régies dotées de la seule autonomie financière, chargées de l'exploitation d'un service public à caractère industriel et commercial).

Monsieur le Président propose de délibérer sur la création du budget M49 développé. Il est également proposé de prévoir un vote du budget au niveau du chapitre budgétaire.

Monsieur le Président propose aux membres du comité syndical que le SMPIEP a eu un nouveau numéro de SIRET et la collectivité doit solliciter la DGFIP pour l'adhésion à l'assujettissement de la

TVA avec des déclarations mensuelles à compter de la date de création du budget.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

↳ la création d'un budget M49 développé ;

↳ d'adhérer à l'assujettissement de la tva avec des déclarations mensuelles à compter du 01.09.2023 ;

↳ d'autoriser M. le Président à signer toutes pièces utiles.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le
Publié ou notifié le :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

*Fait à GOUZON, le 16 juin 2023
Le Président,*

Hervé GRIMAUD

Syndicat Mixte de Production et
D'interconnexion d'Eau Potable de la Creuse
2 Rue Hubert Gaudriot - 23000 GUERET
Email : smcpe23@gmail.com
SIRET : 200 100 212 00014

